

**COMPETENCES ET ORIENTATIONS
COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE
DECHETS**

Le Sénateur Maire

T. FOUCAUD

COMPETENCES ET ORIENTATIONS GENERALES

- La compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée des communes et des syndicats vers la Communauté de l'Agglomération Rouennaise à compter du 1^{er} Janvier 2002.

La Communauté de l'Agglomération a transféré la **partie traitement, tri et valorisation au SMEDAR.**

S'inscrit également dans les compétences de l'Agglomération de Rouen, la **construction et l'exploitation d'un réseau de déchetteries** ouvertes à l'ensemble des habitants de l'agglomération rouennaise.

- **Un règlement de collecte communautaire a été élaboré** puis approuvé par la majorité des communes. Ce règlement fixe le type des déchets admis, les conditions de présentation de ceux-ci à la collecte et les modalités de réalisation de celle-ci.

Ainsi, pour tout projet de construction ou de réhabilitation d'immeubles collectifs ou de tout projet d'aménagement d'une nouvelle zone d'habitation les constructeurs et les aménageurs devront se conformer aux prescriptions du règlement spécialement lorsqu'elles définissent les caractéristiques des locaux réservés au stockage des déchets et des voies d'accès, notamment en impasse, afin de permettre des conditions d'accès optimisées aux véhicules de collecte.

Le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme peut donc utilement mentionner l'existence de ce règlement de collecte communautaire et décrire les systèmes d'élimination des déchets qui sont en place sur le territoire communal.

En outre, comme le prévoit l'article R123.14 du code de l'urbanisme le règlement de collecte communautaire et ses fiches techniques ont vocation à figurer, à titre informatif, dans les annexes du PLU.

Les habitants de Oissel ont accès à l'ensemble des déchetteries de l'agglomération.

ANNEXES DE LA FICHE DECHETS

- **Organisation de la collecte à partir du 5 juillet 2004 pour la commune**

- **Système d'élimination des déchets :**
 - o Collecte des ordures ménagères et assimilés
 - o Collecte des déchets recyclables
 - o Collecte des encombrants
 - o Collecte des gravats et des déchets issus des pharmacies
 - o Collecte des déchets végétaux

- **Fiche technique des locaux à conteneurs**

- **Déchetteries**

- **Aménagements extérieurs**

- **Caractéristiques des aires de retournement**

ORGANISATION

A PARTIR DU 5 JUILLET 2004

OISSEL (OIS)

1- Jours et types de collecte (Ordures ménagères, Déchets végétaux et recyclables)

Secteur de collecte	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
Secteur 1				O M				D V			D R	O M						
Secteur 2							O M	D V							D R	O M		
<i>Verre en Apport Volontaire</i>																		

Horaires :

	Ordures ménagères résiduelles	Déchets végétaux	Déchets recyclables
Début de collecte	5h30	12h00	5h30

Déchets verts : collecte mensuelle en janvier et février ; hebdomadaire de début mars à mi-décembre.

Déchets collectés par ONYX

Jours fériés :

Les collectes des jours fériés font l'objet, chaque début d'année, d'une communication aux habitants.

2- Encombrants

Collecteur : ONYX

Collecte :
Particuliers : Sur rendez-vous en porte à porte, en appelant le n° vert (0800 021 021)
Grands collectifs : une collecte mensuelle est planifiée.

3- Distribution de sacs

Permanence en Mairie annexe et dans un lieu déterminé par le service logistique et la commune.

Des sacs sont laissés à la disposition des habitants (en dehors du samedi) dans les déchetteries de Déville-lès-Rouen, Bois Guillaume, Darnétal, Grand Couronne et Maromme.

4- Modalités de distribution de sacs pour les particuliers

Type de sacs	Nombre de sacs ou de rouleaux	Conditions	Périodes
Déchets verts	5 sacs	- de 600 m ² de terrain	
	10 sacs	+ de 600 M ² de terrain	
Déchets recyclables	2 rouleaux	1 à 3 personnes au foyer	Semestre
	3 rouleaux	4 à 5 personnes au foyer	
	4 rouleaux	Plus de 6 personnes au foyer	
	3 rouleaux en plus	Nourrice agréée	

5- Matériel de pré-collecte

				Dotation CAR
OIS	M. IND	OM	BACS	X
		DR	SACS	X
		DV	SACS	X
	V	COLONNES	X	
	COLL	OM	BACS	X
		DR	BACS ou ABRIS	X
		V	COLONNES	X

Collecte des ordures ménagères et assimilés

Mode de collecte

La collecte des ordures ménagères et assimilés s'effectue en porte-à-porte, sur l'ensemble des communes de l'Agglomération de Rouen.

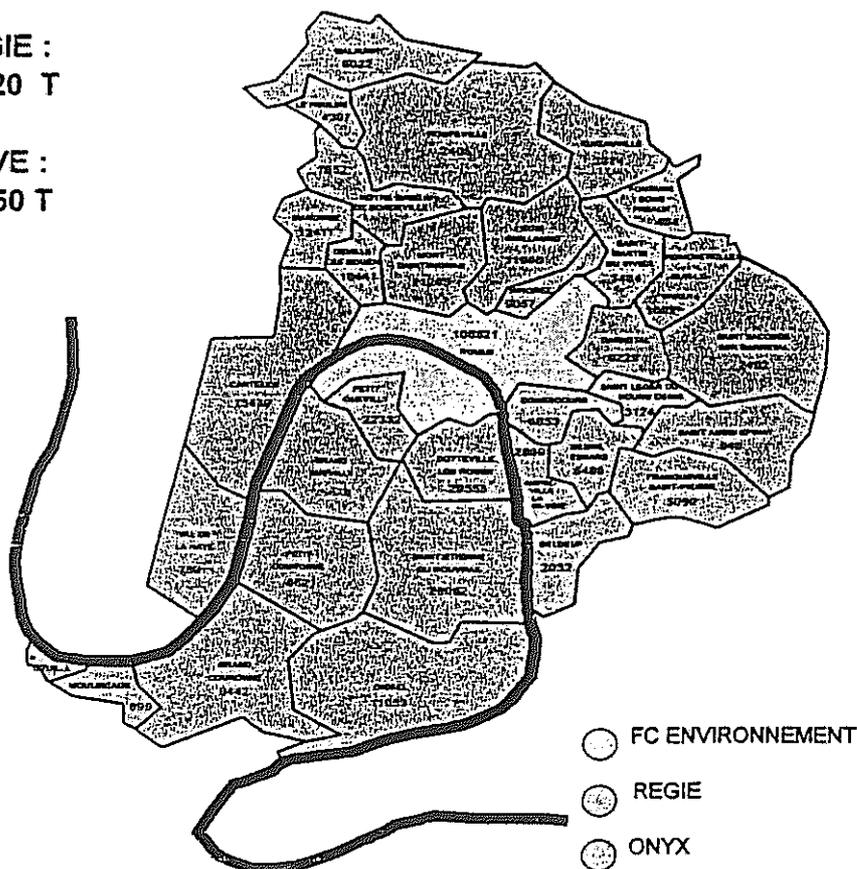
Les ordures ménagères et assimilés sont collectées :

- en régie pour 16 communes, soit 144 906 habitants,
- par des prestataires privés pour 18 communes, soit 246 469 habitants.

Collecteurs des ordures ménagères et assimilés

REGIE :
45 620 T

PRIVE :
88 850 T



Tonnages

Population : 391 375 (INSEE 99, population sans double compte)

Secteurs	2002		2003		Evolution en% kg/an/habitant
	Tonnages	Kg/an/habitant	Tonnages	Kg/an/habitant	
EST	12 904,04	314,14	12 544,30	297,48	-5,30%
OUEST	33 469,81	317,99	32 874,60	315,61	-0,75%
ROUEN	46 189,58	433,33	45 931,48	430,91	-0,56%
SUD	43 579,57	314,76	43 119,46	311,44	-1,06%
Total	136 143,00	347,86	134 469,84	343,58	-1,23%

Tonnages hors événements et réaffectations communes (soit 576,26 tonnes)

Fréquences

1/semaine	Fontaine sous Préaux, Houpeville, Roncherolles sur le Vivier, Saint Aubin Epinay
2/semaine	Amfreville la Mi-voie, Belbeuf, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours, Damétal, Franqueville Saint Pierre, Grand Couronne, Grand Quevilly, Isneauville, La Bouille, Le Houlme, Mesnil Esnard, Malaunay, Moulineaux, Oissel, Petit Couronne, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray, Saint Jacques sur Damétal, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Martin du Vivier, Sotteville-lès-Rouen, Val de la Haye
3/semaine	Mont Saint Aignan

		Cas particuliers				
		C2	C3	C4	C5	C6
Canteleu	Centre ville, cité rose et verte					
	Reste de la ville					
Déville-lès-Rouen	Haut ville					
	Bas ville					
	Grands immeubles					
Maromme	Maine (pavillons)					
	Centre 1 (pavillon)					
	Centre 2 (pavillon)					
	Maine (collectifs)					
	Centre (collectifs)					
	Centre (gds ensembles)					
Notre Dame de Bondeville	Route de Dieppe					
	Reste de la ville					
Rouen	Centre ville + quartier Saint Sever					
	Sapin, Chatelet, Lombardie					
	Reste de la ville					

Traitement

Les ordures ménagères et assimilés sont incinérés à l'unité de valorisation énergétique VESTA qui est gérée par le SMEDAR et située à Grand Quevilly.

Redevance spéciale

La redevance spéciale concerne les déchets issus des activités professionnelles assimilés aux ordures ménagères. Le nombre d'établissements assujettis à la redevance spéciale a augmenté de 55%. Au 31 décembre 2003, il est désormais de près de 150 établissements.

Nouveauté

Modification d'organisation de collecte sur Sotteville-lès-Rouen :

Les jours de collecte des ordures ménagères sur cette commune ont été changés à compter du 13 octobre 2003. En effet, les collectes effectuées le vendredi matin sur le secteur 1 et le samedi matin sur le secteur 2 ont été avancées d'une journée. Ainsi, le secteur 1 de la commune est collecté le lundi et le jeudi, et le secteur 2 le mardi et le vendredi.

Collecte des déchets recyclables

Mode de collecte

La collecte des multi matériaux (bouteilles en plastique, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques, journaux/magazines (hors verre)) est réalisée en porte-à-porte, seule une partie de la collecte de Rouen, notamment le centre ville, reste en apport volontaire. La collecte du verre est effectuée en porte à porte sur 9 communes et les 25 autres en apport volontaire.

Des aires grillagées d'apport volontaire de plastique sont mises à disposition des habitants sur certains parkings de supermarchés.

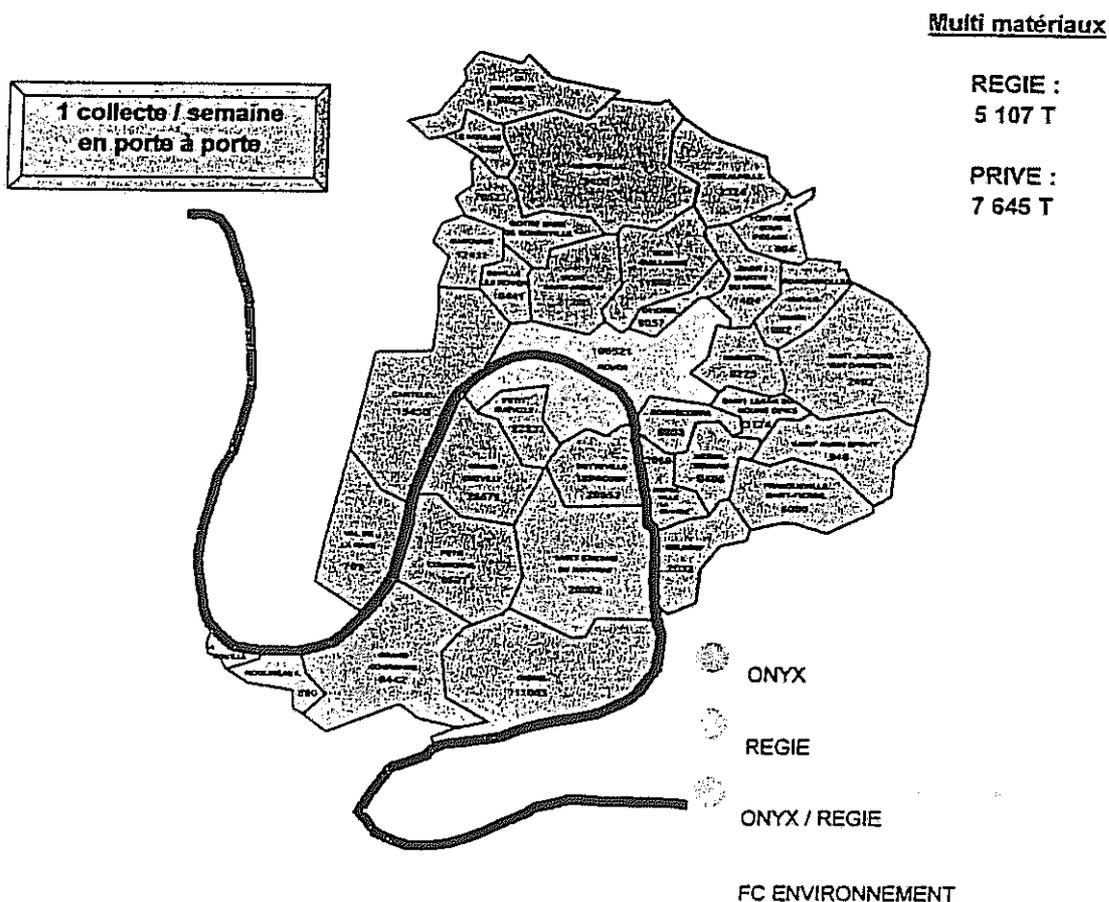
Les multi matériaux sont collectés :

- en régie sur 18 communes, soit 148 322 habitants
- par des prestataires privés pour 16 communes, soit 243 053 habitants.

Depuis le mois d'octobre 2003, grâce à la mise en place de la collecte sélective sur l'île Lacroix à Rouen, 340 006 habitants de l'Agglomération trient leurs déchets.

Dans le cadre de la collecte spécifique des cartons, organisée pour les professionnels à Rouen, le nombre d'abonnements est resté stable en 2003.

Collecteurs des déchets recyclables



Tonnages

	2002		2003		Evolution en % Kg / an / habitant
	Tonnages	Kg / an / habitant	Tonnages	Kg / an / habitant	
Déchets recyclables (hors verre) *	13 181,08	33,68	13 690,87	34,98	3,87%
Verre*	8 830,02	22,56	8 760,58	22,38	-0,79%
Total	22 011,10	56,24	22 451,45	57,37	2,00%

* Inclus tonnages : des multi matériaux (12782,03 tonnes), des cartons des commerçants, des apports volontaires plastique et papier.

* verre : Porte à porte 3181,62 T - Apport volontaire (hors déchetterie): 5578,96 T -

Secteurs	Multi matériaux (5 matériaux)			Part de la population en habitat collectif
	2002	2003	Evolution en %	
EST	2 063,10	2 213,77	7,30%	23,55%
OUEST	3 881,50	4 035,58	3,97%	42,75%
ROUEN	1 515,34	1 625,82	7,29%	70,31%
SUD	4 683,56	4 906,86	4,77%	45,19%
Autres déchets recyclables*	1 037,58	908,84	-12,41%	
Total	13 181,08	13 690,87	3,87%	49,05%

* autres apports volontaires hors verre

Fréquence :

La collecte des multi matériaux en porte à porte s'effectue une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

La collecte du verre en porte à porte est réalisée une fois par semaine auprès des 9 communes de Mont Saint Aignan, Canteleu, Petit Quevilly, Sotteville-lès-Rouen, Amfreville la mi-voie, Bonsecours, Belbeuf, Mesnil Esnard, Franqueville Saint Pierre.

Refus de réception au centre de tri

	Refus		Quantité	
	Nombre	Evolution en %	Tonnes	Evolution en %
2002	49		127,44	
2003	25	-48,98%	77,56	-39,14%

Analyses des multi matériaux

	Valorisables	Contaminants	Contaminants	
			erreurs de tri	Souillures
Amfreville la Mi-voie	88,32%	11,68%	7,99%	3,69%
Amfreville la Mi-voie + Belbeuf	89,21%	10,79%	7,07%	3,72%
Apport volontaire (nord de Seine)	75,67%	24,33%	20,32%	4,01%
Apport volontaire (sud Seine et Rouen)	93,40%	6,60%	5,27%	1,34%
Bihorel	83,75%	16,25%	6,72%	9,53%
Bois Guillaume	86,17%	13,83%	5,26%	8,57%
Bonsecours	88,42%	11,58%	5,08%	6,51%
Canteleu	87,47%	12,53%	4,63%	7,89%
Damétal	85,73%	14,27%	7,01%	7,26%
Damétal + Saint Léger du Bourg Denis	88,33%	11,67%	4,62%	7,05%
Déville-lès-Rouen	85,19%	14,81%	5,31%	9,51%
Franqueville Saint Pierre	86,61%	13,39%	6,24%	7,14%
Grand Couronne	83,54%	16,46%	7,97%	8,49%
Grand-Quevilly	83,49%	16,51%	7,25%	9,26%
Houpeville	83,20%	16,80%	7,31%	9,49%
Isneauville	84,28%	15,72%	8,43%	7,29%
La Bouille - Moulineaux - Petit Couronne - Grand Couronne	78,81%	21,19%	9,18%	12,02%
Le Houllme	84,14%	15,86%	6,25%	9,61%
Malaunay	82,97%	17,03%	7,12%	9,92%
Maromme	86,12%	13,88%	5,65%	8,23%
Mesnil Esnard	89,65%	10,35%	5,13%	5,21%
Mont Saint Aignan	86,96%	13,04%	6,58%	6,47%
Notre Dame de Bondeville	87,88%	12,12%	6,12%	6,00%
Oissel	87,66%	12,34%	4,82%	7,51%
Petit Couronne	85,22%	14,78%	5,44%	9,33%
Petit Quevilly	81,19%	18,81%	7,85%	10,96%
Rouen	78,21%	21,79%	7,19%	14,60%
Saint Etienne du Rouvray	82,75%	17,25%	7,18%	10,07%
Saint Jacques + Roncherolles / le Vivier	85,38%	14,62%	7,06%	7,55%
Saint Léger du Bourg Denis+ Damétal 3	81,82%	18,18%	4,32%	13,86%
Saint Martin du Vivier	86,33%	13,67%	7,56%	6,11%
Sotteville-lès-Rouen	86,08%	13,92%	6,27%	7,65%
Val de la Haye	80,71%	19,29%	5,32%	13,97%
Total	84,99%	15,01%	6,83%	8,18%
2002	83,03%	16,97%	11,77%	5,20%

Traitement

Les déchets recyclables sont conduits au centre de tri d'Amfreville la mi-voie qui est exploité par le SMEDAR.

Collecte des encombrants

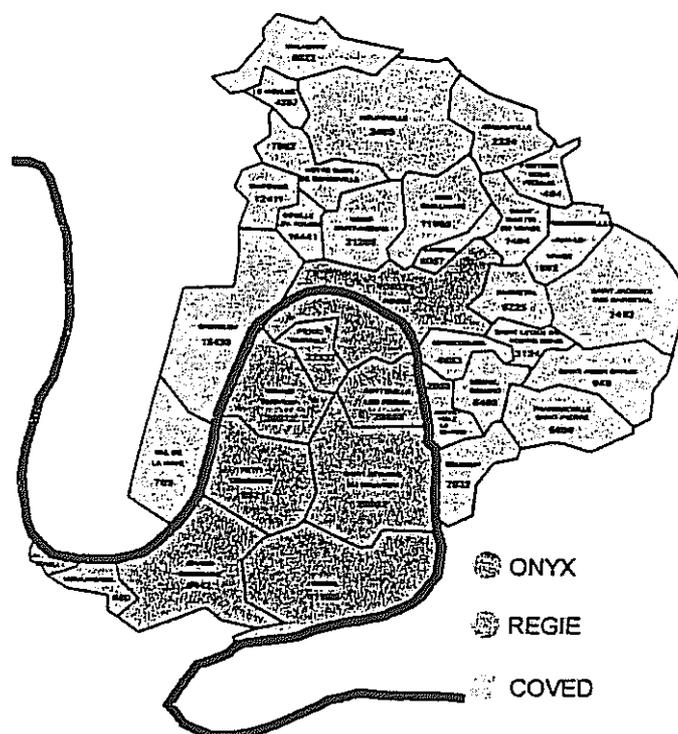
Mode de collecte

La collecte des encombrants sur rendez-vous a été généralisée depuis le début de l'année 2003. Seuls les encombrants des communes de Grand Quevilly et de Franqueville-Saint-Pierre sont collectés, lors de dates pré-programmées, auprès de l'ensemble des habitants.

Numéro vert

Les habitants doivent prendre un rendez-vous en appelant le numéro vert au 0800 021 021, pour que leurs encombrants soient collectés.

Collecteurs des encombrants



REGIE :
2 363 T

PRIVE :
7 485 T

Tonnages

	2002		2003		Evolution en % Kg / an / habitant.
	Tonnages	Kg / an / habitant	Tonnages	Kg / an / habitant	
Encombrants	8 133,13	20,78	9 848,71	25,16	21,09%

Traitement

Les encombrants sont traités dans un centre d'enfouissement technique de classe 2.

Collecte des gravats

Mode de collecte

La collecte des gravats est gérée en régie et ne concerne que 3 communes : Maromme, Petit Quevilly et Oissel.

Tonnages

	2002		2003		Evolution en % Kg / an / habitant
	Tonnages	Kg / an / habitant	Tonnages	Kg / an / habitant	
Gravats	580,52	12,68	604,59	13,20	4,15%

Traitement

Les gravats issus des collectes sont portés au centre d'enfouissement technique de classe 3 de l'entreprise Morillon Corvol, située à Oissel, qui les dépose dans les carrières.

Collecte des déchets issus des pharmacies

Mode de collecte

Des boîtes jaunes servant à la collecte des seringues sont à la disposition exclusive des particuliers, dans les 150 pharmacies participant sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Rouen. Une fois pleines, ces boîtes sont rapportées en pharmacie pour qu'elles puissent être collectées.

Nombre de boîtes distribuées et tonnages

	Nombre de pharmacies	Tonnages	boîtes à seringues distribuées		Nb de boîtes de regroupement retirées
			Nb	% d'évolution	
1999*	109	NC	3 852	-	519
2000	109	NC	4 714	18,29%	701
2001	109	NC	5 658	16,68%	709
2002	150	5,36	6 785	16,61%	943
2003	150	8,72	8 105	16,29%	1 173

* le nombre de boîtes de regroupement retirées en 1999 n'est comptabilisé qu'à partir de mars.

Traitement

Ces déchets sont incinérés à l'unité de valorisation énergétique VESTA, gérée par le SMEDAR et située à Grand Quevilly, dans l'unité spéciale des déchets hospitaliers.

Collecte des déchets végétaux

Mode de collecte

La collecte des déchets végétaux s'effectue en porte-à-porte pour les habitants en pavillonnaire sur l'ensemble du territoire.

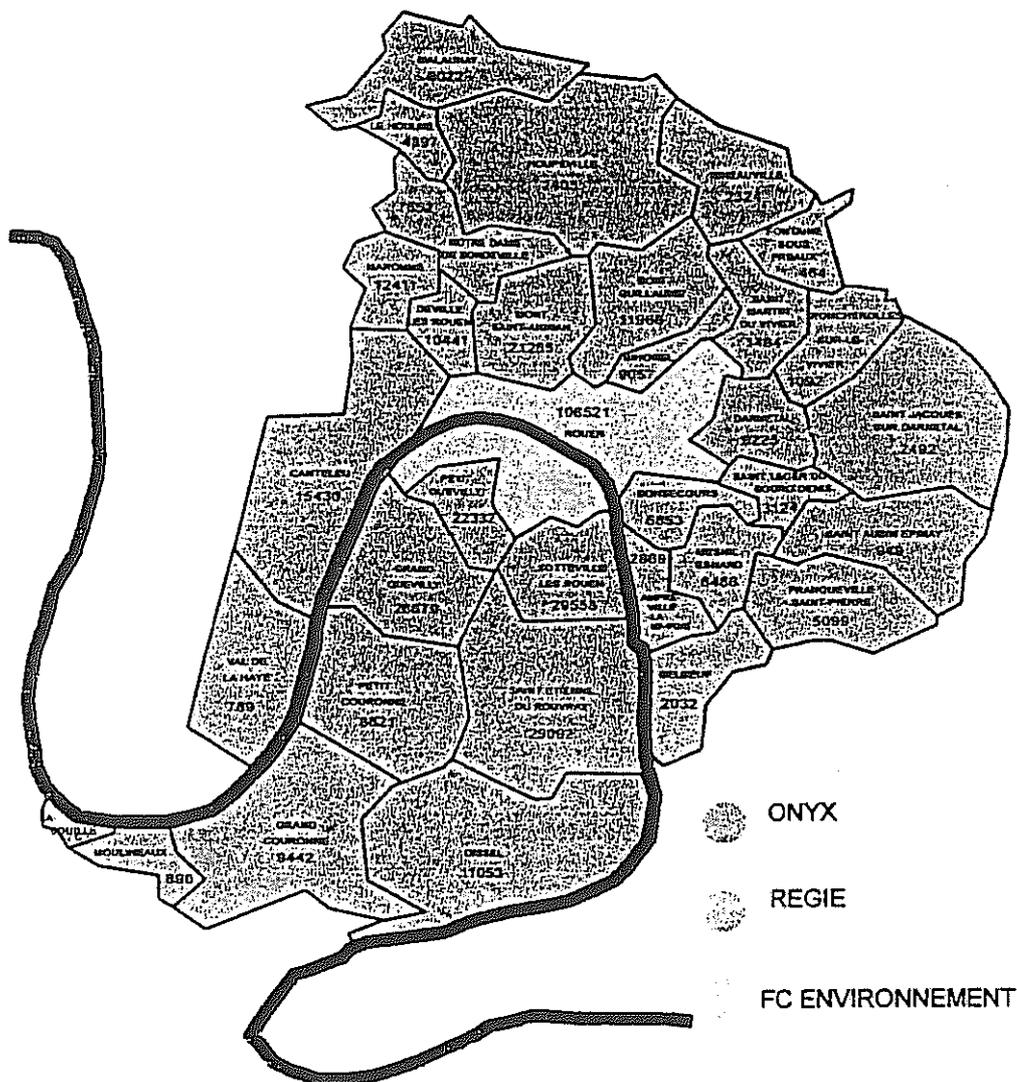
Ils sont collectés :

- en régie dans 7 communes, soit 46 191 habitants,
- par des prestataires privés sur les 27 autres communes, soit 345 184 habitants.

Collecteurs des déchets végétaux

REGIE : 4 872 T

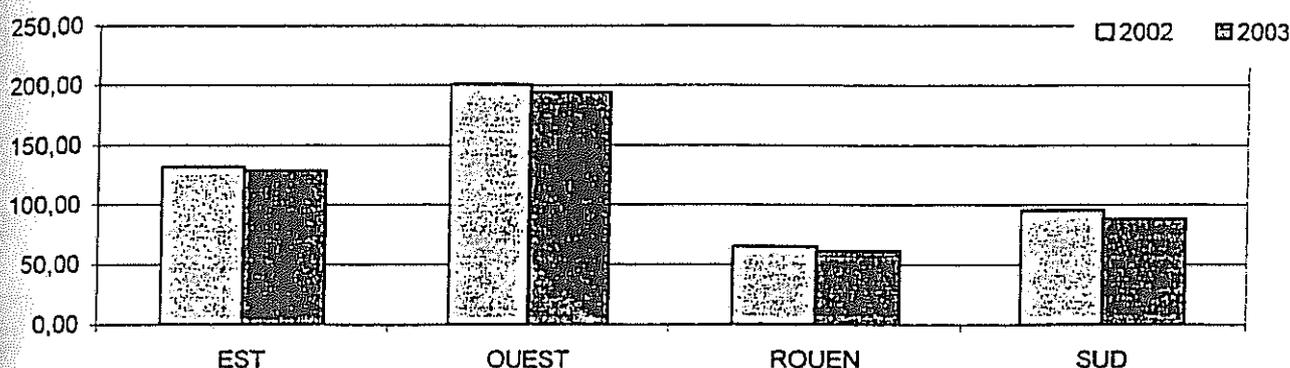
PRIVE : 17 400 T



Tonnages déchets végétaux

Secteurs	population en pavillonnaire	2002		2003		Evolution en %
		Tonnages	Kg/an/habitant	Tonnages	Kg/an/habitant	
EST	31 065	4 101,13	132,02	4 001,90	128,82	-2,42%
OUEST	54 271	10 904,94	200,93	10 540,33	194,22	-3,34%
ROUEN	24 954	1 631,88	65,40	1 537,13	61,60	-5,81%
SUD	70 226	6 711,00	95,56	6 193,78	88,20	-7,71%
Total	180 516	23 348,95	129,35	22 273,14	123,39	-4,61%

•Comparatif des kg/an/habitant



Fréquences

C1

Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Damétal, Déville-lès-Rouen, Fontaine sous Préaux, Grand Couronne, Grand Quevilly, Houpeville, Isneauville, La Bouille, Le Houlme, Malaunay, Mont Saint Aignan, Moulineaux, Notre Dame de Bondeville, Oissel, Petit Couronne, Petit Quevilly, Roncherolles sur le Vivier, Rouen, Saint Aubin Epinay, Saint Etienne du Rouvray, Saint Jacques sur Damétal, Saint Léger du Bourg Denis, Saint Martin du Vivier, Sotteville-lès-Rouen, Val de la Haye

C2

Amfreville la Mi-voie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville Saint Pierre, Maromme, Mesnil Esnard

Traitement

Les déchets végétaux sont conduits à la plate-forme de compostage gérée par le SMEDAR et située à Saint Jean Cardonnay.

FICHE TECHNIQUE DES LOCAUX A CONTENEURS

Cette fiche technique est à destination des architectes, des promoteurs, des associations syndicales, des services techniques des communes..., toutes personnes ayant à envisager la création d'un local pour stocker des conteneurs à ordures ménagères communément utilisés.

1. Evaluation du nombre de bacs : environ 57 litres/semaine/habitant de déchets répartis ainsi :
 - **BACS BLEUS** réservés aux déchets recyclables (papier, carton, fer, aluminium, plastique) : 15 litres/semaine/habitant
 - **BACS GRIS/MARRON** réservés aux déchets incinérables : 40 litres/semaine/habitant
 - **BACS VERT** : réservés au verre ménagers : 2 litres/semaine/habitant

Le nombre de bacs dépend aussi de la fréquence de passage des camions de ramassage : il convient de prévoir une journée de stockage supplémentaire pour le cas des jours fériés, des pannes ..., et des éventuelles évolutions de population.

2. Evaluation de la superficie au sol

Conteneur	largeur	Profondeur	Surface	Hauteur
140 litres	485	550	0,27 m ²	1065
180 litres	485	725	0,35 m ²	1075
240 litres	580	725	0,42 m ²	1075
340 litres	660	870	0,57 m ²	1075
660 litres	1260	772	0,97 m ²	1160
770 litres	1260	772	0,97 m ²	1160

Ces dimensions sont à titre indicatif car elles diffèrent légèrement d'un prestataire à un autre.

La surface des locaux à conteneurs doit prendre en compte d'autres paramètres :

- **ACCES** : les habitants doivent pouvoir accéder à tous les conteneurs (en nombre et en type).
- **MANUTENTION** : les agents doivent pouvoir sortir n'importe quel bac sans devoir manipuler les autres.
- **QUALITE DU TRI** : l'emplacement des deux types de bacs revêt une grande importance puisqu'il arrive fréquemment que des déchets fermentescibles soit mélangés à ceux du tri. Il faut donc éviter de les mettre en première ligne.
- **SUPERFICIE** : au delà de ces paramètres d'aisance, la superficie doit toutefois être limitée au strict usage des conteneurs pour que ce lieu ne devienne pas une mini-déchetterie.

3. Caractéristiques du local :

Le local doit être conforme à la réglementation en vigueur et répondre aux exigences du règlement Sanitaires Départemental, il devra être muni notamment de l'éclairage, un poste d'eau, un système d'évacuation des eaux usées et d'aération.

La porte doit être coupe feu et munie d'un ferme-porte automatique ; les systèmes « western » de va-et-vient sont proscrits.

DECHETTERIES

	Saint Etienne du Rouvray	Grand Couronne	Deville-lès-Rouen	Bois Guillaume
	Rue désiré-Granet	Allée Côte Mutel	Impasse Barbet	2001 rue Herbeuse
	06. 80. 26. 65. 86	02. 35. 67. 21. 12.	02. 35. 74. 40. 49.	02. 35. 60. 79. 17.
	Matin 9h - 12h Après Midi 14h - 17h30	Matin 9h - 12h Après Midi 14h - 17h30	Matin 9h - 12h Après Midi 14h - 17h30	Matin 9h - 12h Après Midi 14h - 17h30
LUNDI				
MARDI				
MERCREDI				
JEUDI				
VENDREDI				
SAMEDI				
DIMANCHE				

	Darnétal	Rouen	Maromme (1)
	Sente de la Ravine	Pré aux loups	Côte de la Valette (Saint Jean du Cardonnay)
	02. 35. 36. 11. 78.	02. 35. 88. 92. 58	02. 35. 33. 46. 71
	Matin 9h - 12h Après Midi 14h - 17h30	Ouverture 8h - 19h	Ouverture 8h - 18h (2)
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
SAMEDI			
DIMANCHE		OUVERT	9h à 18h

ADMISSION EN DECHETTERIE

Tout particulier résidant sur le territoire de la CAR, pourra utiliser gratuitement les services de chaque déchetterie communautaire.

Les professionnels peuvent apporter leurs déchets uniquement en déchetterie du Pré aux Loups dans les conditions fixées à l'annexe 6 du présent document.

Pour justifier de son lieu de résidence, chaque usager devra présenter un document officiel (quittance de loyer, Facture EDF ...) de moins de trois mois.

Les collectifs peuvent apporter des déchets en déchetterie, uniquement munis d'un bon de déchargement délivré par la CAR.

Les services techniques municipaux (propriété voirie) peuvent apporter des petits encombrants (dépôts sauvages des habitants), y compris les déchets toxiques des ménages.

(1) Seules les communes de Plissy-Poville, Saint Jean du Cardonnay, la Vaupallière et Montigny peuvent accéder uniquement à la déchetterie de Maromme.

(2) du 1er novembre au 28 février 2004, les horaires du dimanche seront de 9h30 à 17h30



DECHETTERIES (Suite)

	Petit-Quevilly Chemin du Gord Tél :	Sotteville Chemin de Halage Tél :
LUNDI	Matin 9h - 12h	Matin 9h - 12h
MARDI		Après Midi 14h - 17h30
MERCREDI		
JEUDI	9h à 11h 45	
VENDREDI		
SAMEDI		9h à 11h 45
DIMANCHE		

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

L'Agglomération de Rouen prend à sa charge dans le cadre de la mise en place de matériel de pré-collecte des déchets les aménagements décrits ci-après :

Ces aménagements pourront être réalisés pour accueillir les types de matériel suivants :

- Colonnes d'apport volontaire
- Bacs de pré-collecte des déchets

1 LES AMENAGEMENTS DESTINES A ACCUEILLIR DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE (CAV)

Afin de garantir une bonne stabilité de la CAV et de faciliter l'entretien de la propreté des abords, l'aménagement minimum pris en charge par l'Agglomération de Rouen est la réalisation d'un socle plan bétonné et des aménagements annexes liés à l'utilisation du matériel mis en place ou nécessité par des contraintes particulières du site.

Volume de la CAV	2,5m³	3m³	4m³
Charge maximale en tonnes	0,9	1,2	1,2
Dimensions du socle en cm	130 x 106	166 x 120	200 x 106

2 LES AMENAGEMENTS DESTINES A RECEVOIR DES BACS DE PRE-COLLECTE

Dans les cas où il est reconnu que les bacs de pré collecte ne peuvent être remisés à l'intérieur des immeubles collectifs, ou lorsque les voies d'accès aux habitations ne permettent pas de s'en rapprocher pour la collecte ; il peut être envisagé d'organiser des points de regroupement pour le stockage des bacs.

Ces points de regroupement pourront être aménagés de :

- postes fixes
- abris bétonnés
- enclos maçonnés, en bois ou en métal
- plates-formes préfabriquées

a) LES POSTES FIXES

Posés sur un socle plan dur, le poste fixe est l'aménagement minimum réalisé pour permettre le stockage permanent des bacs en extérieur. Les aménagements annexes liés à l'utilisation du matériel mis en place ou à des contraintes particulières du site pourront également être pris en charge par l'Agglomération de Rouen.

Type de bac	120 L	240 à 340 L	500 à 770 L
Charge maximale en tonnes	0,05	0,130	0,29
Dimensions du socle en cm	553 x 485	870 x 660	1370 x 795

b) LES ABRIS BETONNES

Posés sur un socle plan bétonné, l'abri béton est en particulier utilisé pour le stockage extérieur des immeubles d'habitation collective.

Les aménagements annexes liés à l'utilisation du matériel mis en place ou a des contraintes particulières du site pourront également être pris en charge par l'Agglomération de Rouen

Type d'abris	Simple 240 L	Simple 340 L	Double 240 L	Double 340 L
Charge maximale en tonnes (abris + bacs)	0,74	0,88	1,13	1,51
Dimensions du socle en cm	90 x 90	105 x 105	135 x 90	105 x 157

c) **LES ENCLOS**

Maçonnés, en bois ou en métal, l'enclos est posé sur un socle bétonné ou bitumé pour en faciliter l'entretien. Les aménagements annexes liés à l'utilisation du matériel mis en place ou a des contraintes particulières du site pourront également être pris en charge par l'Agglomération de Rouen

Volume de bacs à stocker	1000 L	1500 L	2000 L	2500 L
Charge maximale en tonnes	0,38	0,56	0,75	0,94
Dimensions du socle	Selon le profil du site			

d) **LES PLATES-FORMES**

La plate-forme est un aménagement mobile permettant la création d'un point de regroupement sans intervention lourde et « définitive » sur le sol.

Volume maximum stocké sur la plate-forme	340 L	1100 L
Dimension maximum de la plate-forme	82 x 80	160 x 115

e) **AUTRES AMENAGEMENTS**

D'autres aménagements particuliers peuvent être réalisés pour répondre plus efficacement aux contraintes du service ou des contraintes particulières du site à aménager. Ils feront l'objet d'une étude spécifique par les Services de l'Agglomération de Rouen.

CARACTERISTIQUES DES AIRES DE RETOURNEMENT

Accessibilité des BOM (Benches à Ordures Ménagères)

- Largeur d'une voie en sens unique à stationnement interdit : minimum 3,50 mètres.
- Rayon de courbure moyen supérieur à 10,50 mètres.
- Pentes inférieures à 12% dans le tronçon où les BOM ne s'arrêtent pas, et 10% dans la partie où les BOM peuvent s'arrêter.

- Les voies doivent pouvoir supporter une charge de 13 tonnes par essieu ou d'un PTAC de 26 tonnes.
- Les voies en impasse doivent prévoir des aires de retournement à leur extrémité, compatibles avec les véhicules de collecte :
 - Largeur hors tout : 2,50 m
 - Longueur hors tout : 10,50 m
 - Hauteur hors tout : 4,20 m
 - Empattement : 6 m
 - Rayon de braquage extérieur : 10,50 m
- L'accès aux voies privées peut exceptionnellement être autorisé par le service de collecte sous réserve d'une autorisation spéciale délivrée par le conseil syndical de la copropriété ou les propriétaires.

Les configurations d'impasses nécessitant une marche arrière sont à éviter.